



Madame Angela Crandall  
Greffière du Comité permanent des comptes publics  
Comité permanent des finances  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa ON K1A 0A6

Madame,

Au nom du ministère des Finances, je vous fais parvenir les documents ci-joints en réponse à la motion adoptée pendant la Réunion 27 du Comité permanent des comptes publics (PACP) de la Chambre des communes, dans le cadre de l'étude par le Comité du Rapport 7, La Subvention salariale d'urgence du Canada, des Rapports 2021 de la vérificatrice générale du Canada :

*« Que le Comité demande au ministère des Finances et à l'Agence du revenu du Canada de fournir au Comité toutes les études, données et analyses utilisées pour la mise en œuvre de la Subvention salariale d'urgence du Canada, que ces documents soient fournis au Comité après avoir été caviardés pour tenir compte des informations confidentielles du Cabinet et des informations personnelles, et que ces documents soient fournis au Comité au plus tard le 27 mai 2021. »*

Figurent dans les documents pertinents les études et analyses entreprises par le ministère des Finances ainsi que les données auxquelles il a eu recours dans le cadre de la mise en œuvre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui ont été par la suite transmises au bureau de la vérificatrice générale lors de son dernier audit de la SSUC.

Aux termes de la motion du Comité, les documents confidentiels du Cabinet et les renseignements personnels doivent être exclus du dossier. Les renseignements qui constituent des renseignements confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada ont été supprimés et désignés comme étant visés par le par. 69(1), et les renseignements personnels, par le par. 19(1), dans le dossier que vous trouverez en pièce jointe. Conforme avec votre motion, 495 pages dans la version anglaise ont été revues et exclues car elles contenaient des renseignements confidentiels du Cabinet ou des renseignements personnels. En outre, nous avons procédé à un nombre restreint de suppressions, conformément aux principes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Veillez noter que nous n'avons pas terminé le traitement d'une partie des dossiers, en réponse à la demande du Comité. Nous ferons de notre mieux pour envoyer les autres documents dans les plus brefs délais. Je communiquerai avec vous lorsque nous aurons terminé l'examen de ces documents.

Veillez agréer mes salutations distinguées.



Michael Sabia

Sous-ministre des Finances

Pièces jointes : Pages 1-667